

Procès-verbal de mise à disposition des biens affectés à la compétence Eau de la commune de FOUENCAMPS à la CCALN

Entre :

La commune de FOUENCAMPS, représentée par le maire de la commune, dûment autorisé par délibération du Conseil municipal en date du _____, ci-après désignée commune de Fouencamps, d'une part

Et

la Communauté de Communes Avre Luce Noye, représentée par son Président, dûment autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 29/04/2021, ci-après désignée par la CCALN, d'autres parts

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi 2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences « eaux et assainissement » aux communautés de communes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 10 2020 portant extension des compétences de la CCALN aux compétences « eau » et « assainissement »

Article 1 OBJET

Par le présent procès-verbal et conformément à la loi du 3/08/2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes, la commune de Fouencamps met à la disposition de la CCALN tout le patrimoine (actif et passif) de son service eau et dont la désignation suit.

Article 2 : DESIGNATION

L'actif et le passif transférés sont présentés en annexe 1.

Article 3 : ETAT DES BIENS

Linéaire de réseau : 1,6kms principalement en amiante-ciment

Nbr branchement : 86

8 vannes

4 purges

1 ventouses

Numéro d'inventaire RESEAUX 00/001 achat le 31/12/1995 valeur initiale du bien : 22 520,05 €

Durée d'amortissement 50 ans, Amortissements constatés au 31/12/2020 au compte 28158 : 7 216 €

Valeur nette comptable 31/12/2020 : 15 304,05 €

La commune ne disposant pas d'un descriptif technique précis de son réseau d'adduction d'eau potable, un inventaire permettant l'actualisation de l'état des biens sera réalisé prochainement (linéaire de réseau, nombre de compteur, vanne ...). Suite à cela, une mise à jour de l'état des biens interviendra par voie d'avenant. L'inscription des biens dans l'actif de la collectivité sera assurée par la DDFIP80.

Article 4 : CARACTERE GRATUIT DE LA MISE A DISPOSITION

Conformément à l'article L5217-5 du Code Général des Collectivités Locales, les transferts sont réalisés à titre gratuit.

Article 5 : DATE D'EFFET DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition des biens a pris effet rétroactivement au 01/01/2021.

Article 6 : CHARGES ET CONDITIONS

La CCALN, bénéficiaire du présent transfert, assume à compter de la date de mise à disposition susvisée, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire.

En conséquence, elle possède tous les pouvoirs de gestion, elle assure l'entretien et le renouvellement des équipements transmis, en perçoit les produits et agit en justice.

La CCALN est substituée de plein droit dans les droits et obligations de la commune de Fouencamps en ce qui concerne l'ensemble des contrats en cours relatifs aux biens mis à sa disposition. La substitution devra être constatée et notifiée aux divers contractants.

Article 7 : LITIGES

Pour tout litige relatif à l'application du présent procès-verbal, les deux parties conviennent de saisir le représentant de l'État dans le département de la Somme avant tout recours contentieux éventuel.

Article 8 : ANNEXES

Le présent procès-verbal comprend une annexe : Annexe 1 État de l'actif et du passif commune de Fouencamps

Article 9 : AVENANT

Toute modification des clauses du présent procès-verbal fera l'objet d'un avenant, soumis à délibérations concordantes du conseil municipal de la commune de Fouencamps et du conseil communautaire de la CCALN.

Vu et établi contradictoirement par la commune de Fouencamps et la CCALN, en 4 exemplaires originaux.

Fait à Moreuil le

Pour la CCALN
Le Président, 
Alain DOVERGNE



Pour la commune de Fouencamps
Le maire,
Yves-Robert LECONTE

ANNEXE 1 : État de l'actif et du passif commune de Fouencamps

1/ Etat de l'Actif au 31/12/2020

n° compte	intitulé	Montant €
2158	réseau d'eau	15 304,05
sous total 1		15 304,05
411	clients	204,98
451	compte rattachement BP	59 364,35
471411	Excédent à réimputer	0,27
sous total 2		59 569,60

Total **74 873,65**
euros

Précision sur l'amortissement du compte 2158 :

Numéro d'inventaire RESEAUX 00/001 achat le 31/12/1995 valeur initiale du bien : 22 520,05 €
 Durée d'amortissement 50 ans, Amortissements constatés au 31/12/2020 au compte 28158 : 7 216 €
 Valeur nette comptable 31/12/2020 : 15 304,05 €

2/ Etat du Passif au 31/12/2020

n° compte	intitulé	montant
1021	Dotations	19 914,49
1068	Autres réserves	2 605,64
110	report à nouveau	61 322,93
12	résultat exercice	-8 969,41
sous total 1		74 873,65
total		74 873,65